

Conseil d'administration Séance du 09 octobre 2020

Délibération n°21-2020 Sollicitation des personnalités qualifiées pour siéger au Conseil d'administration

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Monsieur Arnaud Stinès, directeur général de l'ésam, a été autorisé par le président à solliciter et présenter la candidature de deux personnalités qualifiées susceptibles de siéger au Conseil d'administration de l'EPCC. Avec l'accord du premier collège composé des représentants de la Communauté Urbaine de Caen la mer, de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, de l'État et de la Région Normandie, ainsi que le stipulent les nouveaux statuts de l'EPCC, la candidature proposée est celle de :

- Béatrice Didier, directrice du centre d'art « Le Point du Jour ».

Délibération

Le Conseil d'administration approuve la sollicitation de Madame Béatrice Didier, pour siéger en qualité de personnalité qualifiée, administratrices de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg.

Le Président



Marc Pottier

Représentants du 1^{er} collège présents : 12
Représentants du 1^{er} collège volants : 12
Vote : majorité à l'unanimité des voix